



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 105764

Texte de la question

Mme Martine Billard alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les tarifs des médicaments génériques pratiqués par les laboratoires et les pharmacies. Depuis plusieurs années, les patients sont encouragés à utiliser des médicaments génériques afin de réduire les coûts supportés par notre système d'assurance maladie. Cependant, il est souvent difficile pour le patient de pouvoir comparer les différents tarifs. En effet, à première vue le tarif affiché sur un médicament générique peut être inférieur à celui du *princeps* mais en réalité, les conditionnements différents font que le générique peut coûter en fin de compte plus cher. Ainsi une boîte de "spasfon" peut être vendue au prix de 2,81 euros tandis que le médicament générique "Phloroglucinol" fabriqué par les laboratoires Merck est vendu 2,13 euros. Le générique est conditionné dans une boîte de dix comprimés tandis que la boîte du *princeps* contient trente comprimés. Dans un tel exemple, le générique coûte donc deux fois plus cher que le *princeps*. Alors que l'utilisation des médicaments génériques devrait contribuer à diminuer les dépenses de santé, de telles pratiques profitent aux laboratoires et aux officines pharmaceutiques au détriment de l'équilibre des comptes de l'assurance maladie. Les premiers s'offrent une marge plus importante car les coûts de fabrication des génériques sont plus faibles ; les seconds augmentent leur chiffre d'affaires tout en continuant d'affirmer qu'ils contribuent à diminuer les dépenses puisqu'ils vendent des médicaments génériques. Le patient est lui dans l'incapacité de pouvoir comparer les prix, malgré la bonne volonté qu'il peut avoir à utiliser des médicaments génériques afin de contribuer à la réduction des dépenses. Elle souhaite donc savoir quelles mesures il compte prendre afin qu'un comparatif entre les prix des médicaments génériques et des *princeps* puisse être établi. Elle voudrait connaître les dispositions qu'il entend prendre afin que l'encouragement à utiliser les médicaments génériques ne reviennent pas finalement à augmenter les dépenses de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105764

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3876

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)